



PROCES-VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR

DE LA LIGUE REGIONALE AUVERGNE RHONE ALPES de RUGBY

Le Bureau Directeur de la Ligue Régionale Auvergne Rhône Alpes s'est réuni

Le jeudi 17 septembre 2020 à 18h00

**En présentiel à Chaponnay et
en visio-conférence**

Présents :

V. BERODIER, L. BONNET, P. CARRE, G. CASSAGNE, P. CELMA, G. CHAPELLE, P. CHAROUSSET, C. MUNOZ, P. NIOGRET, T. TONNELIER

Invités :

Y. CHENAL, J. CONNORD, J. GARDON, R. GOURJUX, A. KOCH, M. LEVENT

Excusés :

G. BERTIN, P. CRAIGHERO (pouvoir donné à P. NIOGRET)

1. Ouverture de la Séance par le Président (P. CELMA)

La séance est ouverte à 18h00 par le Président Patrick CELMA.

2. Approbation du Compte- Rendu du dernier Bureau Directeur du 8 juillet 2020 :

Le Procès-Verbal du Bureau Directeur du 8 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents

3. A.G.O : bilan général : (P. CELMA)

Patrick CELMA fait le point sur le déroulement de l'Assemblée Générale, qui a rassemblé près de 200 personnes, à la salle municipale Jean Gabin de CHAPONNAY, en présence de Bernard LAPORTE, de Christian DULLIN, de Patrick BUISSON, et du Représentant de la Municipalité : Mr CREPIEUX.

113 clubs étaient présents ou représentés, ce qui constitue une excellente représentation. La journée s'est bien déroulée, dans le respect des règles et consignes sanitaires.

La prochaine Assemblée Générale se tiendra à CHARLIEU en juin 2021.

Il convient de remercier les Bénévoles et Salariés, qui se sont investis dans cette organisation.

A.G.O. Elective :

La 7^{ème} Assemblée Générale Ordinaire Élective de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Rugby se tiendra le samedi 7 novembre 2020 à 11 h 30, au siège de la Ligue à CHAPONNAY.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire Élective par le Président de la Ligue AuRA
- Rappel des modalités de vote par le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales
- Rapport de la Commission de Vérification des Pouvoirs
- Election des membres du Comité Directeur de la Ligue Régionale par vote électronique jusqu'à 12 heures
- Proclamation des résultats par la Commission de Surveillance des Opérations Électorales
- Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective par le Président de la Commission des Opérations Électorales

Précisions relatives aux conditions et déroulé du vote, en application des Statuts et du R.I. de la Ligue Régionale :

Statuts des Ligues Régionales :

- Article 8 : modalités de réunion et de vote dans le cadre de l'Assemblée Générale (avec, notamment, le barème fixant le nombre de voix de chaque association membre en fonction du nombre de licences délivrées en son sein);
- Article 11 : composition du Comité Directeur (avec, notamment, le nombre de sièges à pourvoir, les postes obligatoires et la représentation des femmes et des hommes au Comité Directeur) ;
- Article 12 : conditions d'éligibilité et incompatibilités ;
- Article 15 : élection du Président ;
- Article 22 : Commission de Surveillance des Opérations Électorales.

Règlement Intérieur des Ligues Régionales :

- Article 5 : convocation de l'Assemblée Générale (avec, notamment, le délai de préavis) ;
- Article 7-2 : mise à disposition des pouvoirs sous forme dématérialisée ;
- Article 8 :
 - Date butoir de dépôt des candidatures (selon le Règlement Intérieur, les candidatures doivent être déposées au siège de la Ligue Régionale, pendant les horaires d'ouverture des bureaux, au plus tard trente jours avant la date de tenue de l'Assemblée Générale Elective) ;
 - Présentation des listes de candidats ;
 - Déroulement du scrutin

Calendrier relatif aux Assemblées Générales Électives Régionales :

- **30 juin 2019** : arrêté des effectifs pour nombre de sièges (40 sièges)
- **30 juin 2020** : arrêté des effectifs pour pondération des voix par clubs à la date de l'arrêté de décompte des voix dont disposera chaque représentant des associations membres de la Ligue Régionale lors de l'Assemblée Générale Elective ;
- **7 octobre 2020** : date limite de dépôt des candidatures (en application du Règlement Intérieur des Ligues Régionales) ;
- **15 octobre 2020** : date d'arrêté du Collège Électoral
- **19 au 25 octobre 2020** : période d'attribution, sur le site internet dédié développé par VOXALY, des pouvoirs par les Présidents dûment habilités des associations affiliées membres de la Ligue Régionale ;
- **6 novembre 2020 à 8 H 00** : ouverture du site internet développé par VOXALY permettant aux représentants des associations affiliées membres de la Ligue Régionale, titulaires d'un pouvoir, d'exprimer leur vote ;
- **7 novembre 2020 à 12 H 00** : clôture du site internet de vote et de la réunion physique de l'Assemblée Générale Elective.

Commission de Surveillance des Opérations Electorales :

La composition de la Commission de surveillance des Opérations Électorales a été transmise à tous les membres du Bureau Directeur.

Cette Commission, mise en place par le Comité Directeur en 2018, a été opérationnelle lors des 6 Assemblées Générales précédentes de la Ligue.

Il est rappelé qu'aucun membre de cette Commission se présentant sur une des listes en présence, ne pourra participer aux Opérations Électorales.

Le cas échéant, à la demande du Bureau Directeur, les Présidents de la Commission juridique (Me Denis Di Léonardo) et du Comité Régional d'Éthique et de déontologie (Jean Claude Borel Garin) pourront participer à la C.S.O.E.

La F.F.R prévoit une formation par Voxalys des C.S.O.E. (entre le 7 et le 15/10), dates exactes à définir ultérieurement.

Convocation :

La convocation officielle sera envoyée à l'ensemble des Clubs, le 15 octobre sur leurs boîtes mails et sera diffusée sur le site de la Ligue ainsi que sur le B.O.

Délibérations et validations:

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité des membres présents ou représenté (1) :

- l'Ordre du Jour de l'AGO Elective du 7 novembre 2020
- le calendrier relatif aux Assemblées Générales Électives Régionales, proposé par la F.F.R.
- l'arrêté des effectifs au 30 juin 2019 pour le nombre de sièges à pourvoir
- l'arrêté des effectifs au 30 juin 2020 pour pondération des voix par clubs à la date de l'arrêté de décompte des voix dont disposera chaque représentant des associations lors de l'Assemblée Générale Elective
- ces arrêtés seront joints à la convocation à l'A.G.O. Elective
- la confirmation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, mise en place en 2018, et la demande de participation à adresser aux Présidents de la Commission Juridique et du Comité Régional d'Ethique et de déontologie.

Proposition de date pour A.G. Financière de la Ligue :

P. Carré rappelle la nécessité d'organiser l'Assemblée Générale Financière en décembre 2020 quelque soit le résultat des élections régionales. La date du 5 décembre est réservée aux élections dans les C.D.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité des membres présents ou représenté le samedi 12 décembre 2020 (sous réserve de la date prévue pour l'Assemblée Générale Financière de la F.F.R.).

4. Tableau de résultats des votes : (R. GOURJUX)

Le tableau général des votes à l'Assemblée Générale a été établi par la Commission des Opérations Electorales, et présenté par Raphaël GOURJUX à l'issue de l'Assemblée Générale.

Le tableau récapitulatif a été transmis à l'ensemble des membres du Bureau Directeur, et a été diffusé sur le B.O. de la Ligue.

5. Proposition pour respect éthique : (Y. CHENAL)

La F.F.R., dans l'article 9 du Règlement Intérieur, prévoit les conditions détaillées pour les élections.

Yves CHENAL ayant constaté quelques premières dérives, dans le cadre de la campagne électorale en cours, souhaite la rédaction d'une Charte à utiliser, le cas échéant, par la Commission d'Ethique et de Déontologie de la Ligue.

Cette charte aurait pour objectif, l'organisation du déroulement de la campagne électorale de la Ligue, afin de respecter les principes de neutralité et d'équité ainsi que toute promotion de programme ou de liste, sur les supports officiels des entités dépendant de la F.F.R. (Ligue, Comités Départementaux, Clubs). Il s'agit notamment des sites et des pages de réseaux sociaux qui leur sont propres.

Après débat, le Bureau Directeur donne un avis favorable à cette proposition.

6. Validation des Statuts pour les C.D. 07, CD 15 et CD 63 :

Les membres du Bureau Directeur ont reçu, pour étude, avant la réunion de ce jour, les statuts et règlements intérieurs du C.D. 07, du C.D. 15 et du C.D. 63.

Les services juridiques de la Fédération ont transmis un certain nombre de remarques, qui ont été prises en compte (ou seront prises en compte) par les Comités Directeurs de ces C.D.

Le Bureau Directeur émet un avis favorable à ces statuts et R.I. des trois Comités Départementaux précités, sous réserve de leur validation définitive par les Services Juridiques F.F.R.

7. Milieu Universitaire : M. LEVENT

Michel LEVENT fait un état des lieux des C.E.R.U. en milieu universitaire.

Le problème de maintien des encadrements techniques (120h par site) pris en charge par la Ligue AuRA est évoqué.

Depuis leur création, les C.E.R.U. bénéficiaient d'aides financières par la F.F.R. et par la Ligue, avec aussi une mise à disposition des C.R.T. qui intervenaient 3 à 4 heures par semaine sur 30 semaines par an.

Alain KOCH fait le point sur les missions des ex - cadres des Comités Départementaux et des ex – CRT. Il pense que les C.T.C. ne sont pas désignés pour ces missions.

Philippe CHAROUSSET précise qu'il faut tenir les engagements pris par la Ligue et propose une mise en place de cet accompagnement de manière différente selon la situation des Comités Départementaux.

Une réunion de travail avec J. GARDON et G .CASSAGNE pour l'organisation fonctionnelle des activités rugby dans les 3 C.E.R.U. concernés est à prévoir. En attendant, les premières interventions pourraient être suivies et mises en route par les C.T.C.

Le Bureau Directeur donne un avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représenté moins 1 abstention pour la prise en charge par la Ligue de 120h par site pour la saison 2020/2021.

8. Validation Commission Régionale des Litiges : (P. CARRE)

Les membres du Bureau Directeur ont reçu, pour étude, avant la réunion de ce jour, la composition de la nouvelle Commission Régionale des Litiges, qui sera présidée par Alain JAMMES.

Les nouveaux Statuts et Règlements de la F.F.R. 2020-2021 prévoient la mise en place de Commissions Régionales des litiges dans chaque Ligue.

Ces Commissions remplacent et regroupent les anciennes Commissions des Règlements et les Commissions Régionales des mutations.

En vue de simplifier les procédures, cette Commission a dorénavant compétence pour connaître tout différend de nature administrative, lié à l'application des Règlements Généraux.

La Commission des Litiges de la Ligue prendra en charge la gestion des dossiers relatifs aux obligations des clubs, de nature administrative : forfaits généraux, respect des obligations sportives, charte de l'arbitrage, oppositions des mutations...)

Elle délègue aux 4 M.O. (Chaponnay, Clermont-Ferrand, Guilherand-Granges, Montbonnot), la charge de traiter les litiges de nature sportive, résultant des rencontres gérées par leurs M.O. respectives (contestation des forfaits, effectifs incomplets, réclamations, qualifications).

La proposition de Commission Régionale des litiges est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Directeur.

9. C.S.E. : point sur la réunion du 28/08/2020, point sur le télétravail : (P. NIOGRET)

La réunion extraordinaire du C.S.E., a eu lieu le Vendredi 27 Août 2020 à partir de 9 h en visioconférence.

Les points suivants ont été abordés :

- Information sur le dispositif du Plan de reprise d'activité Rugby des Clubs : organisation des rencontres amicales et modalités de reprise des épreuves (dispositif F.F.R.) ;
- Information sur le processus d'intégration des CTC et de prise de fonction dans leur Bassin respectif ;
- Aménagement du temps de travail : réflexion relative au développement du télétravail dans le cadre du contexte de crise sanitaire durable
- Tickets Restaurant : modalités adaptées d'attribution des T.R. aux C.T.C.
- Véhicules de service : modifications éventuelles de leurs conditions d'utilisation au regard des dispositions en vigueur figurant dans la Charte d'utilisation des véhicules de service
- Interdiction de cumul d'une activité avec celle de C.T.C. : précisions relatives à l'application de cette interdiction contractuelle

Discussion :

- Suites de la situation sanitaire
- Développement du télétravail
- Proposition d'un mécanisme de télétravail qui irait au minimum d'1/2 journée à 2 jours par semaine
- Charte du télétravail établie par l'entreprise et proposée par P. NIOGRET
- Exclusion des cadres sportifs et des cadres administratifs, de cette charte
- Modalités, organisation du télétravail
- Conditions d'utilisation du matériel en télétravail

Gilles CASSAGNE précise que 9 salariés administratifs ont demandé le télétravail

10. Epreuves seniors, jeunes : point sur les réunions de secteurs : (J. CONNORD)

4 réunions de secteurs ont été organisées par la Commission des Epreuves, qui se sont déroulées, début septembre 2020, dans chacune des 4 M.O.

Il est à noter une bonne représentation des clubs, à chacune de ces réunions, et des échanges intéressants.

La partie concernant la reprise des activités a été présentée par Philippe NIOGRET ou Michel LEVENT, et ont suscité de nombreuses questions. Les Règlements Sportifs, l'organisation des Championnats, et les calendriers ont été présentés, ainsi que l'évolution des Règlements Généraux.

Le Règlement Sportif seniors a été validé par la F.F.R. avec quelques remarques mineures (numérotation des paragraphes ...).

Le Bureau Directeur est désormais habilité à prendre les décisions modificatives nécessaires, le cas échéant.

Aucune remarque n'a été faite par les Clubs sur le tableau des montées et descentes lors des réunions de secteurs.

Plusieurs situations de clubs en coopération et en rassemblements ont été enregistrées. En cas de rassemblement, limitation à 3 matchs (réserves comprises) sur le niveau de l'équipe la plus élevée.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité des membres présents ou représenté le Règlement Sportif seniors proposé pour la saison 2020/2021.

11. Epreuves Féminines : (R. GOURJUX)

- * Inscriptions envoyées aux clubs, fin juillet 2020, inscriptions terminées pour les + 18 ans
- * Recherche de personnes-relais dans les départements
- * Consultation sur la forme des rencontres = plateaux ou matchs secs (réponses plutôt positives pour les plateaux)
- * Début des compétitions, envisagé mi-octobre ou fin octobre 2020
- * Visioconférence prévue avec les clubs, après la fin des engagements
- * Règlement en cours d'élaboration
- * Autorisation d'avoir 2 rassemblements dans le même niveau de compétition
- * Inscription pour les moins de 18 ans avant le 30 septembre 2020

12. Affiliation R.C. de Fillière Groisy : (P. CARRE)

La demande d'affiliation d'un nouveau club en Haute-Savoie, le R.C. de Fillière à Groisy, a été déposée directement par cette Association aux services fédéraux de la F.F.R. Ces services ont retourné ce dossier puisqu'il ne comportait pas d'avis de la Ligue Régionale.

Depuis cette date, ce dossier a fait l'objet de divers courriers et messages, dont la totalité a été adressée aux membres du Bureau Directeur de la Ligue, pour étude préalable avant émission d'avis.

La création de ce club fait l'objet d'un litige avec un autre club local : le R.C. ANNECY LE VIEUX.

La demande d'affiliation a reçu un avis favorable du Bureau Directeur du Comité Départemental de la Haute-Savoie. Cette demande est soutenue devant le Bureau Directeur, par Thierry TONNELIER.

Délibération et validation :

Le Bureau Directeur donne un avis favorable à la demande d'Affiliation du RC de Fillière, à l'unanimité des membres présents ou représenté moins 1 abstention.

Le club sera rattaché au bassin n°22, Léma-Mont Blanc.

13. R.H. : embauches cadres sportifs (formateur/développeur) et C.T.C. bassin Vercors en remplacement : (G. CASSAGNE - J. GARDON- A KOCH)

Dans le cadre d'une création d'emploi au sein de l'IREF, dans le domaine de la formation, le poste de formateur-développeur a fait l'objet d'un appel à candidatures. Après examen des dossiers de postulants par la Commission de recrutement, il est proposé d'embaucher Frédéric POURCEL.

Celui-ci étant actuellement C.T.C. sur le Bassin Vercors, son remplacement a été prévu par la Commission de recrutement, en tenant compte des entretiens d'embauches réalisés au cours de l'été 2020. Le poste de C.T.C. Vercors a été proposé à Claudia GALLIN.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité, ces deux embauches.

Un remplacement est à prévoir, suite au congé de maladie de 6 mois, de Stan DUPUICH.

Un CDD de 6 mois sera proposé, à Jean-Luc NOGUER sur le bassin de la Plaine.

Alain KOCH fait état du manque de participation des élus de la Ligue aux réunions de bassins avec les C.T.C.

Lydie BONNET fait état de l'absence de quelques clubs dans ces réunions et apporte des explications (confusion avec d'autres réunions, embouteillage des dates ...)

14. Réunions de bassins pour présentation des C.T.C. : (G. CASSAGNE – J. GARDON)

Le tableau général de réunions de Bassins, établi par Jérôme GARDON, et les informations concernant ces réunions ont été transmises à l'ensemble des membres du Comité Directeur (Elus, Représentants des C.D., Chargés de mission...) ; afin d'assurer la représentation de la Ligue, lors de ces réunions. Il est à regretter un certain absentéisme des clubs dans plusieurs bassins. Il est souhaité une plus grande implication des Elus de la Ligue.

Missions départementales couvertes par les ex-CRT : (A.KOCH)

- Il est à noter une politique d'embauche des départements et l'autonomie des départements concernés
- 3 départements restent sans C.T.D., des discussions sont en cours notamment sur l'utilisation temporaire des C.T.C. dans le cadre des 70/30 % du temps de travail. Les 70/30 % sont consacrés à la structuration des E.T.D. dans les départements où il n'y a pas de C.T.D.,
- Les C.D. 03 et 69 ont un accompagnement particulier sur les aspects politiques et techniques, ainsi que le C.D. 01 dans une moindre mesure.
- Des missions ex-CRT non départementales sont à couvrir notamment les CUFE, les départements 38 et 63 seront sollicités pour assurer ce type de mission. Pour le Rhône des solutions sont à l'étude.

Le Bureau donne un accord de principe sur ces propositions.

15. Intégration du nouveau club Les enfants des Baumes dans le Bassin Plaine Valentinoise : (P. CARRE)

En mars 2020, la F.F.R. a validé l'affiliation d'un nouveau club : "LES ENFANTS DES BAUMES".

Le siège du Club est à Valence

Code Club : 7836M

Pratique du club : Rugby à 5

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité des membres présents ou représenté le rattachement de ce nouveau club au bassin de la Plaine Valentinoise (n°16)

16. Réunions de rentrée R.F : (P. CARRE)

Quelques réunions en visioconférence ont permis de garder le contact pendant cette période de distanciation forcée et c'est avec un plaisir non dissimulé que les R.F. de la Ligue se sont retrouvés le 5 septembre dernier à Valence pour lancer cette nouvelle saison.

Plus de 80 officiels ont répondu présents à cette réunion de travail.

Après une introduction d'Henri Duc, responsable de la Commission des Représentants Fédéraux, Patrick Carré est intervenu en tant que Secrétaire Général de la Ligue AuRA. Puis Philippe Niogret, en tant que Covid Manager, a détaillé le protocole COVID en vigueur.

Par la suite, différents intervenants ont détaillé l'évolution des règles du jeu, des règlements, les outils digitaux, le plan de formation, le protocole arbitre / R.F., la charte du R.F....

Après plus de 3h d'échange constructif entre les différents protagonistes, la matinée s'est terminée par un repas pris en commun tout en respectant les consignes de prévention liées au Coronavirus.

Un grand merci à Maurice Jourdan et ses adjoints de la M.O. de GUILHERAND GRANGES pour cette organisation sans faille.

17. Stages de rentrée des arbitres : (P. NIOGRET)

- Rentrée studieuse pour l'ensemble des arbitres
- Stage à MONTBONNOT pour les Arbitres Fédéraux
- Stage par secteurs pour les Arbitres Régionaux
- Travail sur l'évolution des règles
- Tests physiques

18. Organisation formation (répartition des missions administratives, ouverture des centres ...) : (L. BONNET)

Un document de présentation du projet I.R.E.F. pour la Saison 2020-2021 a été envoyé à l'ensemble des membres du Bureau Directeur, pour étude préalable, avant la tenue de la réunion.

Objectif de structuration :

Clarifier le rôle et la place de chacun dans l'I.R.E.F. en dissociant :

* Le pilotage et l'opérationnalisation des ressources à destination du projet « formation de public bénévole » dans le cadre de la REFORME DE LA FORMATION F.F.R. (Projet C.T.C.) : Pilotage Ligue et opérationnalisation de proximité.

* Le pilotage et la structuration du projet de la FORMATION PROFESSIONNELLE

Développement –Commercialisation de l'offre de formation et mise en place d'une structure efficiente pour obtenir le label « QUALIOPI », reconnaissant la qualité du processus mis en œuvre par l'I.R.E.F.

Le document de présentation précise la composition de l'Equipe Projet « Développement de la Formation Professionnelle », comprenant un Comité de pilotage et une équipe opérationnelle.

Le document précise également la composition de l'Equipe Formation « Public Bénévole », comprenant également un Comité de pilotage et une équipe opérationnelle.

- Inscription en ligne en cours
- Nouvelle organisation avec l'arrivée des C.T.C.
- CQP Technicien avec interventions de Fred POURCEL
- BPJEPS intervention de Lilian ROSTAING
- Embauche de Fred POURCEL en charge du développement des formations (voir point n°13).

19. Reprise des activités et suivi avec COVID Managers, mise en place du CLUC : (P. NIOGRET)

- Ralentissement du nombre de cas déclarés par les clubs cette semaine, il faut toutefois rester prudent
- 4 cas déclarés cette semaine : 2 dans la Loire, 2 en Isère)
- L'ARS de l'Isère a décidé l'isolement du groupe à Vaulnaveys et souhaite le report du match
- Décision de la CLUC sur la situation de la Verpillière. La demande de report n'a pas été retenue par la CLUC et le match contre Gresivaudan Belledonne pourra se jouer

20. Point sur les affiliations

- La situation comparée de date à date par rapport à la rentrée 2019 est positive.
- Les arrêtés des effectifs au 30/06/2019 et au 30/06/2020 seront établis pas Pierric GERBIER et seront joints aux convocations à l'Assemblée Générale Ordinaire Élective.

21. Train du Rugby (Y.CHENAL)

- 2 gares déjà desservies à Saint Etienne (15 et 16 septembre) et Clermont Ferrand (le 17 septembre)
- Suivi des invitations difficiles, le taux de participation des Officiels est relativement faible.
- Remerciements à l'ensemble des Dirigeants, des Cadres Techniques qui se sont mobilisés pour la promotion du Rugby

22. Questions diverses :

L'Amicale du Tournoi des 6 Nations a envoyé une invitation pour deux jeunes joueurs (ou arbitres) de notre sélection U18 pour assister au match France - Ecosse du Tournoi des 6 Nations 2021, les 27 et 28 février à Paris et à la soirée de gala du 27 février avec les grands blessés du Rugby.

La Ligue a remercié le Président de l'AT6N et a transmis les coordonnées d'un joueur et du jeune arbitre qui accompagnaient la sélection de la ligue AuRA.

- Lucien Peyrat
- Tom Viennois

Le prochain Bureau Directeur aura lieu le jeudi 15 octobre à 18 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Secrétaire Général

Patrick Carré